
Extrait du procès-verbal d'inauguration du temple de la Raison de Châlons-sur-Marne, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait du procès-verbal d'inauguration du temple de la Raison de Châlons-sur-Marne, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 298-299;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_37055_t1_0298_0000_13

Fichier pdf généré le 15/05/2023

13

Le citoyen Leterrier, ci-devant capitaine des canonniers du 2^e bataillon de la Réunion, et grenadier au 1^{er} bataillon de l'Ille-et-Vilaine, envoie, en don patriotique, son épaulette, contre-épaulette et hausse-col, avec un assignat de 10 liv. (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

14

Le ministre de la guerre fait passer un assignat de 100 liv. à lui adressé par le citoyen Rivrot, premier lieutenant dans le quatrième régiment d'artillerie, pour les frais de la guerre (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Paris, 16 pluv. II] (5)

« Citoyen Président,

Je te fais passer un assignat de 100 l. que m'a adressé pour les frais de la guerre le citoyen Rivrot, premier lieutenant dans le 4^e régiment du corps de l'artillerie.

Je te prie de vouloir bien en donner connoissance à la Convention nationale. S. et F. »

J. BOUCHOTTE.

15

La société populaire de Vedette-Républicaine (ci-devant Philippeville), annonce qu'un petit détachement du 2^e bataillon du 47^e régiment, ayant, pour sa bravoure, obtenu des représentants du Peuple une gratification de 40 liv., ces braves gens ont regardé cette somme comme un dépôt sacré en faveur des pauvres, et l'ont remise à la société, pour en faire la distribution aux pauvres de la même commune (6).

(Applaudi.)

Mention honorable, insertion au bulletin (7).
Renvoi au comité d'instruction publique.

[Vedette-Républicaine, 10 pluv. II] (8)

« Citoyens Représentants,

Les traits de bravoure et d'héroïsme qui caractérisent nos frères d'armes vous sont transmis tous les jours par les courriers des armées, ils sont accueillis avec cet enthousiasme qui est moins l'effet de la surprise que celui de l'admiration.

- (1) P.V., XXXI, 20.
 (2) Bⁱⁿ, 17 pluv.
 (3) P.V., XXXI, 20.
 (4) Bⁱⁿ, 17 pluv. (suppl^t). Mention dans *J. Sablier*, n° 1121; *C. Eg.*, n° 537.
 (5) C 291, pl. 921, p. 15.
 (6) P.V., XXXI, 20. Mention dans *J. Fr.*, n° 500; *J. Sablier*, n° 1121; *Audit nat.*, n° 501; *C. Eg.*, n° 537.
 (7) Bⁱⁿ, 17 pluv. (suppl^t).
 (8) Fⁱⁿ 1009^B, pl. 2, p. 2083.

La Société se fait un plaisir d'annoncer à la Convention, le trait de générosité du détachement de guerre du 2^e bataillon du 47^e régiment. Ce détachement ayant combattu à l'affaire de Bohain, département de l'Aisne, avec cette bravoure qui distinguera toujours le soldat français; les représentants du peuple près le département lui délivrèrent une gratification de 40 l. Ces braves gens ont regardé cette somme comme un dépôt qu'ils se sont promis de distribuer aux pauvres de la première garnison où ils se trouveroient.

Le 29 nivôse, ce détachement, par les mains du citoyen Thiébaut, a déposé sur le bureau de la Société populaire de Vedette-Républicaine la somme susdite, pour être par elle distribuée aux pauvres de cette commune. »

VALABRÈGUE (comité de travail), THIBAUT (présid.), BIDOU (comité de travail), LECOINTRE, HARMOIS, CHAVOT, DUFAURE, BIDOU.

16

Le citoyen Pflieger, représentant du peuple, envoyé près l'armée des Ardennes, fait passer à la Convention nationale, le procès-verbal de la fête civique qui a eu lieu à Châlons-sur-Marne, pour l'inauguration du temple de la Raison (1).

Insertion de la lettre au bulletin (2).

[Châlons-sur-Marne, 11 pluv. II] (3)

« Citoyen président,

J'envoie à la Convention nationale le procès-verbal de la fête qui a eu lieu à Châlons pour l'inauguration d'un temple de la Raison. Je ne puis te peindre l'allégresse qui animoit nos bons et braves Châlonois, mille fois nous avons répété le serment des Républicains : La Liberté ou la Mort. Mille fois par nos acclamations, nous avons salué la Montagne, tous les cris n'étoient que de reconnaissance. Cette fête s'est prolongée fort avant dans la nuit, la plus touchante égalité y régnoit, vieillards, jeunes gens, pauvres, riches, militaires, Citoyens, tout étoit mêlé et cependant elle n'a été troublée par aucun désordre aussi étoit-elle célébrée sous les auspices de la Raison.

Le lendemain, il y a eu un baptême civique au Temple de la Raison; le nouveau né a reçu le nom chéri des François : celui de Montagne. Dis à la Convention, Citoyen président, dis-lui que la Révolution s'avance à grands pas, dis-lui surtout que bientôt elle pourra dire : La France est régénérée. Salut et Fraternité. »

PFLIEGER.

[Extrait du P.V. d'inauguration du Temple de la Raison, 1^{er} pluv. II] (4)

Dès le 1^{er} nivôse, la Société Populaire et Républicaine de Châlons-sur-Marne avoit arrêté que, désirant concourir aux progrès de la lumière et de la philosophie, terrasser l'hydre du fanatisme,

- (1) P.V., XXXI, 20.
 (2) Bⁱⁿ, 17 pluv. (suppl^t).
 (3) C 290, pl. 912, p. 22. Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 556.
 (4) C 290, pl. 912, p. 23.

l'ennemi le plus cruel de tout gouvernement populaire, et élever, sur les débris fumants de l'erreur et de la superstition, des autels à la Raison, a nommé, dans sa séance du 10 nivôse, des Commissaires pour se rendre auprès des autorités constituées, et les engager à interposer l'autorité que la Loi leur a remise, afin d'établir dans l'enceinte de la Commune un Temple à la Raison. Les Autorités constituées accueillirent favorablement les délégués de la Société; ils obtinrent d'après son vœu, la ci-devant église Notre-Dame, antique refuge du fanatisme, pour y placer la majestueuse statue de la Raison; et la société fut chargée de se donner tous les soins nécessaires pour parvenir à célébrer dignement cette ancienne divinité, qu'on ne révère que dans le gouvernement du Sage. D'après cette autorisation, elle nomma une commission de 8 membres, pour lui présenter un projet de fête, et faire tous les préparatifs nécessaires.

Signé : JOSSE (présid.), OSTOME, GOUBEAU,
STEPHENS (secrétaires)
et CAPITAINE (trésorier).

[Projet de la fête, proposé par 8 commissaires]

La fête a été annoncée dans toute la Commune la veille au soir; à cet effet, la retraite a été battue par tous les tambours et sonnée par les trompettes des dépôts cantonnés à Chaalons, dans tous les quartiers de la ville.

Le lendemain au point du jour, elle a été pareillement annoncée par la générale qui a été également battue et sonnée dans tous les quartiers : l'artillerie n'a point joué, afin de réserver la poudre pour détruire les satellites des despotes.

La ci-devant église Notre-dame a été, faute de tems et de moyens, provisoirement nettoyée et préparée pour sa nouvelle destination, et dans son ci-devant sanctuaire il a été érigé un piedestal surmonté de la Statue symbolique de la Raison, il est d'architecture simple, franche et décoré seulement d'une table renfoncée, portant cette inscription :

Fais à autrui ce que tu veux qui te soit fait.

Il étoit flanqué de deux troncs de colonnes surmontés de deux cassolettes antiques et en bronze, d'où sortirent des fumigations d'encens pendant toute la cérémonie : en avant et au bas d'un peron de trois marches, étoit placé un autel de forme antique, destiné à recevoir les emblèmes que les divers groupes qui composèrent le cortège avoient à y déposer; sur les quatre faces des piliers quarrés du sanctuaire, étoient appliqués quatre consoles saillantes pour recevoir les bustes de Brutus, le père des Républiques et le modèle des Républicains; de Marat, le fidel ami du peuple; de Lepelletier, mort pour la République; et d'un quatrième qui étoit l'immortel Chalier.

A neuf heures précises du matin, le rassemblement général se fit aux promenades du jard, autrement dites les promenades de la Liberté; les corps militaires et les groupes destinés à former le cortège y avoient leurs places indiquées : des Commissaires pris dans le sein de la Société, les disposerent dans l'ordre et conformément à l'impulsion qui leur a été donnée par un Ordonnateur général aussi pris dans le sein de la Société.

ORDRE DE MARCHÉ

Un détachement ou piquet de cavalerie, tant gendarmes nationaux qu'hussards amalgamés ensemble, pour resserrer de plus en plus les liens de la fraternité, ont ouvert la marche, et sur un guidon on lisoit ces mots :

La Raison nous guide et nous éclaire.

Il étoit suivi de la compagnie des Canonniers de Chaalons, précédée d'une bannière avec cette inscription :

Mort aux Tyrans.

Cette compagnie étoit suivie d'un char garni de chaînes brisées, sur lequel étoient six prisonniers de guerre et quelques blessés soignés par un chirurgien; ce char portoit devant et derrière deux bannières avec ces deux inscriptions :

Première. *l'Humanité est une vertu Républicaine.*

Deuxième.

*Ils étoient bien trompés
en se battant pour des tyrans.*

Ce char étoit accompagné par deux détachemens de gardes nationaux et de troupes de ligne complètement armés.

Les tambours groupés ensemble suivoient et étoient suivis par quatre sans-culottes portant un superbe faisceau surmonté d'une flâme tricolore sur laquelle on lisoit ces mots :

*Soyons unis comme lui,
rien ne pourra nous vaincre.*

Quarante citoyennes vêtues de blanc, et décorées de rubans tricolores entouroient le faisceau, et portoient chacune un large ruban tricolore qui étoit attaché à son extrémité.

Le bonnet de la Liberté couronnoit cette flâme, et des jeunes gardes nationaux accompagnant ce faisceau, portoient en mains divers guidons sur lesquels on lisoit différentes devises analogues à cette mémorable fête.

A la suite marchoient des groupes de gardes nationaux et de troupes de lignes mêlés ensemble fraternellement et amicalement unis, bras dessus et bras dessous, chantant des hymnes à la Liberté, et portant avec eux deux bannières sur lesquelles ont lisoit les inscriptions suivantes :

Première. *Notre Union fait notre force*

Deuxième.

*Nous exterminerons
jusqu'au dernier des despotes.*

Ici étoit placée la musique militaire des différens dépôts réunis, jouant à tour de rôle avec les tambours qui étoient en avant pendant la marche du cortège, cette musique étoit suivie d'un char à l'antique, orné de branches de chêne, portant un couple sexagénaire, avec une banderole sur laquelle on lisoit ces mots :

Respect à la Vieillesse.

La Société populaire marchoit ensuite précédée de sa bannière portant ces mots, surmontés de l'œil de la surveillance :